

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Site de Marquette-Lez-Lille sur la commune principale de l'AIOT 8 Avenue Industrielle 59520 Marquette-lez-Lille.

La référence de votre dossier est A-3-1KQ3QR3GY et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/07/2023 à 12h15 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **77564414900640**

Raison sociale **NICOLLIN SAS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**8 AVENUE MARQUETTE-LEZ-LILLE**

**59520 MARQUETTE LEZ LILLE**

### Signataire

Qualité : **Directeur agence**

### Référent

Fonction : **Correspondant QHSE**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Site de Marquette-Lez-Lille**

Description des activités :

**La société NICOLLIN SAS exploite un centre logistique de bennes de déchets vides sur les parcelles N°3722 et 3868 de la section B sur la commune de Marquette-Lez-Lille d'une surface de site de 16 306 m<sup>2</sup>. La société NICOLLIN SAS est locataire du terrain loué par LA SOCIETE DES MANAGES. La société NICOLLIN SAS a pour principale activité la logistique de bennes de déchets vides. Le site est doté : - d'un atelier de réparation, - d'une aire de stockage de bennes vides, - de bureaux administratifs, - d'un stockage de produit de maintenance (huile, graisses, solvants, peintures) sur rétention, - d'une station-service composée d'une cuve aérienne de gasoil de 40 m<sup>3</sup> et d'une cuve Ad Blue d'un volume de 5 m<sup>3</sup> placées sur rétention ainsi que de postes de distribution. - d'un ancien poste de distribution de diesel, - de 2 anciennes cuves aériennes de carburant vidées avec une aire de dépotage, - d'une ancienne fosse de maintenance dans le hangar. Aucune activité de stockage de déchet n'est présente sur le site. La quantité de fioul délivrée par la station-service est de l'ordre de 500 m<sup>3</sup>/an et ne rentre pas stricto sensu dans les seuils de classement « DC » de la rubrique ICPE 1435. Cependant, le groupe NICOLLIN souhaite accéder à la demande de la mairie et de l'inspection des installations classées et réaliser un dossier de déclaration ICPE vis-à-vis de la rubrique 1435 pour la station-service du site.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## **4 - Localisation**

### [Localisation de l'installation](#)

Adresse **8 Avenue Industrielle 59520 Marquette-lez-Lille**

X : 703906

Y : 7064172

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 500 m3	DC	Volume annuel distribué inférieur à 500 m3

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Aucun déchet n'est généré par l'installation. Les déchets du site seront gérés en accord avec le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets imposé par la réglementation.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Extincteurs et moyens de secours externes**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**54180\_NICOLLIN\_DC\_MARQUETTE\_CADASTRE\_20230606.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**54180\_NICOLLIN\_DC\_MARQUETTE\_ENSEMBLE\_20230606.pdf**